



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction Départementale  
des territoires et de la mer

Lille, le **6 JUIL. 2015**

Service Urbanisme et  
Connaissance des Territoires

Atelier Stratégies  
Territoriales

Réf : SUCT/AST/CDCEA  
Courriel : ddtm-suct@nord.gouv.fr

### **PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES**

La commission départementale de consommation des espaces agricoles a été consultée à la demande du Président M Pierrick HUET, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Nord représentant le Préfet du Nord empêché. Cette consultation électronique s'imposait en raison de l'échéance du premier juillet que la loi ALUR a induit et des contraintes imposées à la collectivités.

#### **Ont été consultés**

##### **Membres titulaires pour avis :**

- M Paul CHRISTOPHE maire de ZUYDCOOTE, Vice-président Environnement Développement durable, Eau et Assainissement Conseil Départemental du Nord représentant le Conseil Départemental du Nord
- M Nicolas BURIEZ, représentant la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord-Pas-de-Calais, Nord-Nature-Environnement ;
- M Bernard DELABY Maire d'Haubourdin, Vice-président de la Métropole Européenne de Lille représentant un EPCI;
- Mme Nathalie GARAT, Cheffe du service urbanisme et connaissance des territoires représentant la DDTM59 ;
- M Jean- Michel LEPAGE représentant la Confédération Paysanne du Nord ;
- M Christian LEY Maire de Socx, représentant les maires du Nord ;
- M Philippe LOYEZ Maire de Noyelles sur Escaut représentant les maires du Nord ;
- M Michel ROGER, représentant la FDSEA du Nord ;
- M François VIOLLETTE représentant la Coordination Rurale du Nord ;
- M Hubert VANDERBEKEN, représentant la Chambre d'Agriculture de Région ;
- Me Alexandre DESWARTE, représentant les notaires du Nord ;
- Me Philippe LEVECQ, représentant le Syndicat des propriétaires agricoles du Nord ;
- M Alain VAILLANT, représentant la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord-Pas-de-Calais, Nord-Nature-Environnement ;

##### **Membres invités pour consultation :**

- M Alain AMAS, personne es qualité.
- Mme Anne-Catherine VANDERCRUYSEN, personne es qualité, cheffe du Service Régional des Opérations Foncières à la SAFER FLANDRES-ARTOIS.

##### **Représentants de la DDTM59 pour information :**

- M Nicolas BOULET, chargé d'études planification, SUCT/AST ;
- M Julien BONDUE, chargé d'études planification, veille juridique, SUCT/AST
- Mme Morgane JACOB, chargée d'études politique rurale SUCT/AST, rapporteure ;
- M Jocelyn OGER, responsable du pôle politiques foncières et rurales SUCT/AST, rapporteur ;
- M Vianney CLERBOUT, responsable du pôle Planification Territoriale SUCT/AST ;

La commune de Provin, déficitaire de 93 logements à caractère social, se trouve confrontée à l'obligation de réaliser à minima 23 de ces logements sur la période triennale 2014-2015-2016. Au-delà du 1er juillet 2015 la loi impose d'engager une procédure de révision de son PLU. Cette procédure beaucoup plus longue ôte à la collectivité la possibilité de respecter les délais imposés au risque d'être pénalisé pour le non respect du taux de 25 %.

### **I Convocation de la commission :**

Comme indiqué dans le mél du 25 juin 2015 les membres de la commission départementale de consommation des espaces agricoles ont été réglementairement invités à se prononcer par voie de consultation électronique. Ces mêmes membres ont pu exprimer leurs remarques, donner un avis et le justifier. La CDCEA consultée par voie électronique du vendredi 27 juin à 17 heures au mardi 30 juin 2015 à 8 heures à la demande de son président M Pierrick HUET, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Nord représentant le Préfet du Nord, empêché, constate que 9 membres ont exprimé leurs avis et que par conséquent la commission peut valablement délibérer. Parmi les 14 membres que compte la CDCEA, neuf se sont exprimés, soit plus de la moitié. La consultation a réuni les conditions pour entériner un avis.

### **II Contenu du projet**

L'urgence de la demande concernant la commune de PROVIN se justifierait d'une part par l'échéance du 1 juillet 2015 qui fait obligation à la commune d'engager une procédure de révision de son PLU pour toute modification au-delà de cette date (cf diapo 2) et d'autre part par un déficit de 93 logements sociaux qui doit être comblé selon un plan triennal. Pour PROVIN, 23 logements à réaliser sur la période 2014-2015-2016. Les obligations de l'article 55 de la Loi SRU de 2000 sont rappelées dans un courrier du Préfet du Nord adressé à la ville de PROVIN en date du 3 septembre 2014.

### **III Résultat du vote**

Les membres de la commission émettent :  
**un avis favorable sur ce projet par.**

6 voix « pour »  
3 voix « contre »  
0 abstention

#### Les membres de la commission constatent :

Que ce dossier manque de consistance ;  
Que la seule justification est la nécessité de construire du logement social au détriment d'une vision globale d'un projet urbain, de la mesure des enjeux agricoles et environnementaux et en l'absence de phasage.  
Un déficit avéré en matière de logements sociaux  
Que la densité sur l'OAP1, 22 logements par hectare pourrait être plus importante.  
Toutefois que ces 2 sites sont bien situés à proximité des services, gare, écoles et commerces ;

#### Les membres de la commission demandent à ce que :

Le nombre de logements à l'hectare soit porté de 22 à 30 sur l'OAP1 et que sur cette même zone le taux de logements sociaux soit porté à 50 % afin de couvrir sur l'ensemble de ces 2 projets le déficit en logements sociaux de la commune ;

Soit réalisé un phasage qui prenne en compte les enjeux agricoles et environnementaux et qui priorise les parties entourées d'urbanisation ;

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président lève la séance à 17h15.

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 9 juillet 2015 à 14h, salle *Égalité* rez-de-chaussée.

Le Président de la commission départementale  
de consommation des espaces agricoles

Pierrick HUET

